

M. Gregg, appuyé par M. Harris, propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi assurant aux employés une égalité de salaire au regard des employés du même patron, pour un travail identique ou sensiblement identique dans les entreprises, affaires ou ouvrages fédéraux; et prévoyant, en outre, en ce qui a trait à la procédure d'exécution, la nomination d'arbitres qui peuvent toucher les allocations et dépenses qu'approuve le conseil du Trésor.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Pickersgill, appuyé par M. Harris, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la Loi sur les Indiens en vue d'apporter certaines modifications dans l'application de la loi; de prescrire, en outre, que le ministre des Finances peut, de temps à autre, avancer au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, sur le Fonds du revenu consolidé, les sommes d'argent dont le ministre a besoin pour consentir des prêts aux Indiens en vertu de l'article 69 de la Loi. Le total non remboursé des avances consenties sous le régime dudit article ne doit, à aucun moment, dépasser un million de dollars, là où trois cent cinquante mille dollars sont actuellement prévus.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de motion de M^{me} Shipley, appuyée par M. Laflamme:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

M. Drew, appuyé par M. Rowe, propose en amendement: Que l'on ajoute ce qui suit à l'Adresse:

“Nous signalons respectueusement que, par suite de leur indifférence, de leur inertie, de leur manque d'initiative en face de sérieux problèmes nationaux et par suite de leur mépris des droits du Parlement, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas droit à la confiance de la Chambre.”